Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260921-2026_86-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
14 septembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le 21 septembre 2026 à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe, Maire,

Nombre de conseillers

En exercice	26
Présents	25
Votants	26

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Maryline LE GRAET, Olivier Morvan, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :

Gilles MORVAN qui a démissionné
Fanny GALLAND qui a donné procuration à Céline HOUBERDON

Secrétaire de séance : Céline Houberdon a été élue secrétaire de séance.

DCM 2026-86

Objet :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Fermeture du bureau de La Poste et mise en place d'une activité « La Poste Relais »

Suite à l'information de la fermeture du bureau de La Poste, actuellement situé sur le territoire communal, à compter du 1er janvier 2027, entraînant une évolution de l'organisation du service postal proposé aux habitants et nécessitant la mise en place d'une solution permettant de maintenir un service de proximité.
Dans ce cadre, M. Calvez, commerçant sur la commune, prévoit de faire évoluer son activité afin d'assurer, à compter du 2 janvier 2027, un service « La Poste Relais » au sein de son commerce.
Cette évolution permettra notamment aux habitants de continuer à bénéficier d'un point de contact postal au sein de la commune, malgré la fermeture du bureau de poste.
Le dispositif « La Poste Relais » s'inscrit dans une logique de maintien d'un service de proximité, en s'appuyant sur un commerce existant et accessible à la population.
Suite aux différents échanges avec les services de La Poste concernant le devenir du bureau de poste existant à Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Madame La Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer quant à la création d'un « La Poste Relais » dans le commerce Maison de la Presse Tabac Librairie dont le fonctionnement serait assuré par un commerçant de la commune avec le soutien financier, technique et mobilier du groupe La Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise la création d'un « La Poste Relais » au sein du commerce Maison de la Presse Tabac Librairie, 6 rue de Quimper - 29590 Pont-de-Buis lès Quimerc'h. Tous les services actuels de La Poste seront assurés hormis les dépôts d'espèces.

- Autorise Madame La Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

- **VOTE :**

Contre	Pour	Abstentions
6	20	0

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 21/09/26

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Céline Houberdon

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H 29590